



*PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE*

2018/2021

Projet Éducatif Territorial (PEDT) labélisé Plan Mercredi

Collectivité territoriale : Ville de Grand Quevilly	
Adresse	Esplanade Tony-Larue 76120 Grand Quevilly
Téléphone	02 35 68 93 00
Adresse électronique	mairie@ville-grand-quevilly.fr

Table des matières

PARTIE 1 LE CONTEXTE	6
• La population.....	6
• Le PEDT.....	7
PARTIE 2 PANORAMA DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE LA VILLE	9
1. La Richesse des équipements.....	10
• Les établissements scolaires (Données au 26 sept 2018)	10
• Les équipements culturels.....	11
• Les équipements sportifs	11
• Les équipements de la petite enfance	11
• Les équipements socioculturels	12
2. La complémentarité éducative des actions scolaires et périscolaires :	13
2.1. Les dispositifs scolaires.....	13
• Le soutien à l'apprentissage et à la pédagogie numérique.....	13
• Le soutien aux équipes éducatives.....	13
• La sensibilisation au développement durable.....	14
• Une journée à.....	14
• Les actions culturelles sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	14
• La politique sportive de la ville.....	16
2.2 Les dispositifs et structures jeunesse péri et/ou extra scolaires.....	16
• Le contrat de respect.....	16
• L'accompagnement à la scolarité.....	17
• L'accueil ludo-éducatif (Accueil périscolaire).....	17
• Les centres de loisirs (Mercredis et Vacances).....	18
• L'opération Espaç'ados et les séjours	18
• Les actions de prévention	19
2.3. Les dispositifs citoyens	19
• Le Conseil Des Jeunes (CDJ).....	19
• Le Conseil des Ados Citoyens (CAC).....	20
• Le Relais Partenaires Jeunes (RPJ).....	20
• Quevilly Etudes.....	21

3. La politique tarifaire : des tarifs accessibles pour tous les quevillais Annexe 1.....	22
PARTIE 2 SYNTHÈSE DU BILAN ET ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PEDT et PERSPECTIVES	22
PARTIE 3 PEDT 2018/2021 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	29
1. Favoriser l'égalité des chances.....	30
2. Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux dans le respect de ses besoins et intérêts spécifiques.....	31
3. Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres, facteur de socialisation.....	32
4. Favoriser l'échange et la communication dans une logique de continuité éducative.....	33
5. Objectif transversal : Découvrir et apprendre l'autonomie (Processus).....	34
PARTIE 3 AXES PRIORITAIRES DU PEDT 2018/2021	35
Priorité 1. Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux dans le respect de ses besoins et intérêts spécifiques (Cf. Objectif stratégique 2)	35
Priorité 2 Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres, facteur de socialisation (Cf. Objectif stratégique 3)	35
Priorité 3 Favoriser l'échange et la communication dans une logique de continuité éducative (Cf. Objectif stratégique 4).....	36
PARTIE 4 Plan Mercredi.....	37
• Cadre général :	37
• Un accueil de qualité	37
• Structuration de l'offre d'activités éducatives et les apports de la rentrée 2018	38
ANNEXE 1 LA POLITIQUE TARIFAIRE	44
ANNEXE 2 ARBRE DE PROJET	49

Introduction

Depuis de nombreuses années, la Ville de Grand-Quevilly a fait de l'éducation l'une de ses priorités. Cet engagement repose sur un socle de structures, de dispositifs, d'actions et d'animations, individuelles ou collectives, qui accompagnent, soutiennent et complètent les missions éducatives des équipes enseignantes et l'engagement des familles.

Cette complémentarité éducative, qui vise à favoriser pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école se traduit en actions via le soutien aux écoles, les crèches, les centres de loisirs, les animations extra et/ou périscolaires, les structures adolescentes, le soutien à la parentalité ou à la vie associative locale.

Pour chaque tranche d'âge (de 0 à 25 ans), des structures et des dispositifs sont adaptés aux besoins de la population et aux priorités fixées par la Ville.

L'élaboration du PEDT, initialement mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, permet de clarifier la stratégie éducative de la politique enfance-jeunesse avec l'ensemble des acteurs en formalisant les démarches, les outils, les moyens....

PARTIE 1 LE CONTEXTE

Grand-Quevilly est une ville jeune, son urbanisation récente est directement liée au développement de l'industrie dans les années d'après-guerre. Cela lui offre la particularité d'un habitat essentiellement collectif (74,3% du parc immobilier) comprenant 67,7 % de logements sociaux. En effet, seulement 24,9 % de la population est propriétaire alors que le taux est de 53 % en Seine maritime et 57,6 % en France.

Le Taux de chômage est de 14,6 % proche du taux national à 14 % (15,2 % en Seine maritime). On notera aussi que 19 % de la population a moins de 18 ans et que les 18/ 24ans représentent 7, 5% de la population.

- La population

POP1A – Population regroupée par sexe et âge 2014			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 3 ans	381	356	737
3 à 5 ans	359	394	753
6 à 10 ans	715	718	1433
11 à 17 ans	958	986	1944
18 à 24 ans	939	969	1908
25 à 39 ans	2087	2235	4322
40 à 54 ans	2297	2633	4930
55 à 64 ans	1500	1902	3402
65 à 79 ans	1531	2347	3878
80 ans ou plus	629	1337	1966
Ensemble	11395	13878	25273

Grand Quevilly est une ville avec un faible renouvellement de la population, en 2014 seulement 9,8% des ménages sont sur la commune depuis moins de 2 ans.

tableau FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge		
FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge		
	2009	2014
2 à 5 ans	73,4	73,6
6 à 10 ans	96,4	98,9
11 à 14 ans	97,4	99,4
15 à 17 ans	97,8	94,7
18 à 24 ans	43,8	41,2
25 à 29 ans	4,4	4,9
30 ans ou plus	0,6	0,6

La cartographie INSEE découpe le territoire en 11 Zones IRIS¹ : Le Bourg, Verdun, Parc des Provinces, Sainte Lucie, Roosevelt Est, Chêne à Leu, Delacroix, Gendarmerie, Plaine de jeux, Le Village scolaire.

Cette cartographie se recoupe en 6 secteurs scolaires pour un ensemble de 8 écoles maternelles, 7 élémentaires, 3 collèges, 1 lycée général et 1 Lycée professionnel ainsi qu'un Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)².

- [Le PEDT](#)

Le PEDT 2013-2016 a été élaboré dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires qui se caractérisait par une nouvelle organisation du temps scolaire, en réduisant la durée d'une journée et en réintroduisant la semaine sur 9 ½ journées, elle instaurait de nouveaux temps périscolaires (les TAP). La ville a alors engagé une large et complète concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : élus, directeurs, enseignants, parents d'élèves, DDEN, personnel municipal, associations locales, assistantes maternelles, prestataires extérieurs... pour mettre en œuvre, évaluer puis renouveler le PEDT en 2016.

Le ministère de l'Éducation nationale autorisant de manière dérogatoire les communes à revenir à la semaine de 4 jours, la commune a organisé une large concertation sur le territoire pour consulter l'ensemble des partenaires. Avec presque 60% de parents favorables au retour à la semaine de 4 jours, la

¹ Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire. Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

²L'EEAP accueille des enfants avec un handicap dès l'âge de 4 ans et jusqu'à l'âge de 20 ans.

ville a formulé sa demande auprès du Directeur Académique. Après un avis favorable, les services se sont réorganisés en conséquence pour la rentrée 2018.

Les partenaires accompagnateurs et ou acteurs de la politique éducative

- ✓ **Les services de l'Etat :**
 - la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans le cadre de l'élaboration du PEDT et les démarches d'habilitation en accueil de mineurs des structures
 - l'Education Nationale au travers des échanges avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et les enseignants de la ville.
- ✓ **Les associations locales**, sportives, culturelles et de loisirs, par leur participation dans les différents dispositifs de la ville.
- ✓ **Les parents d'élèves** au travers du Conseil d'école et autres instances participatives.
- ✓ **Les services municipaux** qui participent à la mise en œuvre des conditions matérielles (moyens humains, matériels et logistiques) pour que les dispositifs puissent fonctionner.

Les partenaires financiers

- ✓ La CAF de la Seine Maritime dans le cadre des dispositifs contractuels que sont :
 - le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
 - le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
 - le Contrat partenaires jeunes (CPJ).
- ✓ L'Etat, via la DRAC pour la Résidence territoriale Triennale (avec l'Education Nationale)

Les Conventions en lien avec l'éducation et les jeunes:

- ✓ Collèges/ville
- ✓ APRE
- ✓ Les associations de la ville
- ✓ L'UNICEF (Charte Ville amie des enfants)
- ✓ La Mission Locale

PARTIE 2 PANORAMA DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE LA VILLE

Diagnostic du territoire

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
- Grand Quevilly	25273

Précision sur les **domaines de compétence** acquis

Commune	EPCI	
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

Avant la mise en place du plan mercredi, offre du territoire	
Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDCS, aucune norme d'encadrement)	<input type="checkbox"/>
Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles)	<input checked="" type="checkbox"/>
Précédent PEDT signé et validé le : <ul style="list-style-type: none"> - Validation DSDEN / DRDJSCS courrier du 07 juillet 2016 - Validation Conseil Municipal du 14 octobre 2016 - Signé le 26 octobre 2016 	

Indiquer la date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées : 28/05/2018.

Chiffres au 13 /11/2018	Nombre global d'enfants scolarisés	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les activités périscolaires	
		mercredi	autres jours
Niveau maternel :	877	160	310
Niveau élémentaire :	1473	210	490

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	8 pour 35
École(s) primaire(s)	7 pour 59 + 1 Classe ULIS

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

1. La Richesse des équipements

- [*Les établissements scolaires \(Données au 26 sept 2018\)*](#)

Horaires types d'une journée d'un enfant en période scolaire

Ecoles Maternelles					
	Ludo Matin	Cours Matin	Pause méridienne	Cours Après midi	Ludo Soir
Ecole Jean Moulin Ecole Jean Cavailès Ecole Césaire Levillain Ecole Charles Calmette Ecole Jean Zay	7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h15	13h15 à 16h15	16h15 à 18h30
Ecole Anne Frank Ecole Louis Pasteur Ecole Charles Perrault	7h30 à 8h45	8h45 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Ecoles Élémentaires					
	Ludo Matin	Cours Matin	Pause méridienne	Cours après midi	Ludo Soir
Ecole Jean Moulin	7h30 à 8h30	8h30 à 11h45	11h45 à 13h30	11h45 à 13h30	16h15 à 18h30
Ecole Jean Cavailès Ecole Césaire Levillain Ecole Roger Salengro Ecole Maryse Bastié Ecole Henri Ribière Ecole Jean Jaurès		8h30 à 11h30	11h30 à 13h15	13h15 à 16h15	

Collèges	3	Edouard Branly (487 élèves), Claude Bernard (446 élèves) et Jean Texcier (382 élèves).
Lycées	2	Lycées « Val De Seine » composés d'un établissement général et d'un établissement professionnel représente 1950 élèves

- Les équipements culturels

- **La Médiathèque municipale** a fait l'objet de travaux importants de restructuration pour un meilleur accueil et une meilleure adéquation avec les attentes du public, la réouverture s'est opérée en février 2017.
- **La Maison des Arts**, située au centre-ville de Grand Quevilly, propose un espace d'exposition de 200 m² dédié à la diffusion de l'art moderne et contemporain. Elle offre un aperçu significatif des différentes pratiques et réflexions esthétiques du XXe siècle et d'aujourd'hui.
- **Le Théâtre Charles Dullin**
- **L'EmAG** (école de musique)

- Les équipements sportifs

- 1 Salle de Danse Charles Calmette
- 9 gymnases : J.Textcier, E.Branly, C.Bernard, M..Bastié, P.Maimberte, Tabarly, Géo André, Val de Seine, Milon dédié au basket ball
- Salle Henri Bartlet dédiée au tennis de table uniquement
- 1 Terrain de Rugby au Stade Géo André
- 3 Complexes de football : stade Chêne à Leu, stade Delaune et C.loisirs. Depuis 2017, la restructuration des terrains du Chêne à Leu est en cours avec la construction d'un terrain synthétique pour les entraînements sportifs et la construction des vestiaires est en cours
- 2 Dojos : Philippe Mainberte et Judo Club
- 1 Piscine municipale
- Autres : 1 skate parc, 2 city stade, 9 plateaux de basket, - Tennis club et Terrains de pétanque (couvert à Géo André et extérieurs à l'Amicale)

- Les équipements de la petite enfance

Les équipements représentent une offre d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans sur l'ensemble du territoire. Ils permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale et offrent la même chance à tous les enfants accueillis tant socialement que culturellement quelles que soient les situations familiales (réinsertion professionnelle, situation de pauvreté...). Pour favoriser cette mixité sociale, les crèches développent des accueils réguliers et occasionnels.

- La Crèche Ile aux enfants est une structure de 87 berceaux (ouverte en 1978 et municipalisée en 2011), dont une place sociale. Cette place créée en 2008 a pour vocation particulière de faire

de la prévention auprès de familles en difficulté en favorisant le développement de l'enfant, en renforçant le lien parent/enfant, en menant des actions de prévention précoce et en menant des actions de soutien à la fonction parentale.

- La Crèche Delacroix (40 berceaux) est inaugurée en 2012
- Le relais assistantes maternelles (RAM), ouvert à l'île aux enfants en 2005, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance . Il permet également d'accompagner les Assistantes Maternelles dans l'exercice de leur métier.

Les structures développent, dans le respect du rythme de l'enfant et en complément de l'accueil individualisé, de nombreux projets afin de participer à la création du lien social et du soutien à la parentalité. Ainsi, de nombreuses actions sont proposées: fête de Noël, soirées parentalité (sommeil, autorité dans l'éducation, acquisition du langage, propreté...), fête de la crèche, semaine de la petite enfance... Les crèches développent et participent également à de nombreux projets transversaux avec les autres services de la ville : semaine du goût, fête du jeu, ateliers cuisines, ateliers autour du livre...

Le soutien et l'accompagnement développés dans le cadre du RAM se matérialisent par un certain nombre d'actions d'information, d'orientation envers les assistantes maternelles et les familles telles que les réunions thématiques (bronchiolite, le portage de l'enfant, motricité libre...). Ces actions ont également vocation à favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles. Les ateliers éducatifs proposés constituent également des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles. De nombreux projets viennent compléter ce travail : la participation à la journée nationale des assistants maternels, des rencontres intergénérationnelles dans le cadre du vivre ensemble avec 3 dates (mars, avril, mai), un projet potager en partenariat avec la crèche, la métropole et l'association "la boîte à vers » ...

- [Les équipements socioculturels](#)

La Ville dispose de locaux pour l'accueil des différents publics en fonction de leur âge et de leurs besoins de prise en charge :

- **Le centre de loisirs** dédié et doté d'installations sportives d'une capacité totale de 300 places pour les enfants de 6 à 12 ans, et de 110 places pour les enfants à partir de la moyenne section jusque 6 ans. Depuis 2015, la ville a créé un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés de moins de 4 ans. En 2017, cet accueil s'est structuré pour les enfants scolarisés en toute petite et petite section de maternelle (équipe spécifique, fonctionnement adapté...). Pour répondre aux besoins des familles dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, il a déménagé à l'école maternelle Jean Moulin pour une capacité d'accueil de 56 places.
- **Un Espace Jeunesse** qui accueille respectivement les adolescents de 12 à 15 ans, de 15 à 17 ans et de 18 à 25 sur un programme d'activités et une offre de service (formation, conseils,...) adaptés à chaque tranche d'âge. Equipement destiné aux 12-25 ans, l'Espace jeunesse s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Animation et loisirs, prévention des conduites à risques, citoyenneté et information jeunesse sont autant de champs sur lesquels l'équipe de l'Espace jeunesse œuvre au quotidien

La démarche éducative et pédagogique de ces structures est principalement orientée vers l'épanouissement de l'enfant. L'accent est également mis sur l'information et la formation des animateurs, la veille réglementaire et l'élaboration des projets pédagogiques.

La Ville dispose également d'espaces verts aménagés, parfois remarquables comme la roseraie, dont peut profiter toute la population et qui accueille régulièrement des manifestations pédagogiques ou festives.

2. La complémentarité éducative des actions scolaires et périscolaires :

2.1. Les dispositifs scolaires

- [Le soutien à l'apprentissage et à la pédagogie numérique](#)

La ville travaille en partenariat avec l'Education Nationale et réunit également un Copil TICE afin d'avoir une réflexion globale et partagée, cohérente avec les programmes scolaires autour de la pédagogie numérique mise en place dans les écoles de la ville. Ce comité de pilotage associe les services municipaux des affaires scolaires et informatiques, les élus, l'IEN, le référent *E-Run*.

Dès 2013, la Ville a mis en place une expérimentation avec l'Education Nationale d'une classe dotée d'un vidéo projecteur interactif (VPI). Suite à cette expérimentation, 35 classes, soit 58%, réparties dans toutes les écoles élémentaires sont désormais dotées de cet outil numérique, développant ainsi une pédagogie participative et des apprentissages en lien avec ce nouveau matériel. Cet équipement s'accompagne d'une démarche, conjointe avec l'Education Nationale, de sensibilisation et de formation des équipes enseignantes afin de généraliser l'utilisation de ces nouveaux supports d'enseignement (sous réserve du volontariat).

Lors du dernier Copil de mars 2018, de nombreux sujets ont été abordés les investissements autour des Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI), le renouvellement des salles informatiques, les expérimentations concernant l'utilisation des tablettes ou la robotique.

- [Le soutien aux équipes éducatives](#)

La Ville vote chaque année au sein de son budget de fonctionnement des crédits pour :

- ✓ alimenter les coopératives scolaires : 7,35 € par élève,
- ✓ assurer l'achat des fournitures scolaires : 32 € par élève,
- ✓ soutenir les projets d'école : les sommes consacrées à ce dernier poste de dépense sont fixées en fonction des projets des écoles.
- ✓ participer à l'organisation de classes de découverte : 3,50 € par jour et par enfant, pour les écoles maternelles et élémentaires.

- La sensibilisation au développement durable

La Ville s'est inscrite dans une démarche collective de COP 21 locale initiée par la Métropole Normandie avec ses 71 communes membres. Ainsi, la Ville favorise les initiatives des enseignants dans ce domaine et une aide leur est apportée pour :

- ✓ la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie,
- ✓ La réalisation de jardins, équipés d'un matériel de compostage pour le traitement des déchets,
- ✓ La mise en valeur de l'environnement : jardin écologique (Roseraie de Grand-Quevilly), espace des papillons (rue Arthur Rimbaud), espace naturel près de l'école de musique, spirale du temps (Bois Matisse), le tri sélectif dans les écoles.
- ✓ La Spirale du temps : participation à la plantation d'un chêne Cessile chaque année par une école depuis 2010

Par ailleurs, avec l'accord de l'Education Nationale, la Ville de Grand-Quevilly propose un projet pédagogique sur le thème du développement durable : l'Association CARDERE a été choisie pour mener cette initiative. En 2018/2019 ce sont 28 ½ journées d'interventions qui sont proposées aux écoles volontaires sur les thématiques de la biodiversité. Un recensement des sites naturels, situés à proximité des écoles, a été réalisé en relation avec les services techniques de la Ville.

- Une journée à...

La Ville a initié et pris en charge l'intégralité des opérations :

- ✓ « **une journée au musée** » pour les écoles élémentaires. Poursuivant l'objectif de faciliter l'accès à la culture des enfants, ce dispositif consiste à proposer à toutes les classes de fin de premier cycle (CM2 et CM1/CM2) de bénéficier d'une sortie dans un musée national ou un site culturel parisien
- ✓ « **une journée à la ferme** » pour les classes de Grande Section dans les écoles maternelles afin de répondre aux enjeux des programmes en accompagnant la thématique de la connaissance du vivant par une rencontre pratique et concrète

- Les actions culturelles sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

- **La Médiathèque**

La structure est avant tout un lieu d'accueil pour les familles et les jeunes. Ces derniers l'investissent pour des temps formalisés (emprunts, animations..) mais aussi pour des temps informels. C'est une offre culturelle hors dispositifs et statistiques. La médiathèque travaille en partenariat avec les différents établissements scolaires. En 2018/2019, les projets développés avec les collèges et les lycées sont sur le Centenaire 14/18, l'organisation de visites ... et avec les écoles primaires dans le cadre de propositions d'animations : 7 à lire, ateliers numériques, BD, le conte... . L'équipement propose également pour tous une programmation variée et complémentaire:

- ✓ **Les Rendez-vous autour de la littérature pour enfant :**
 - Soirées pyjama, pour les enfants de 3 à 10 ans / 4 soirées par an
 - Mangeurs d'histoires, pour les enfants de 4 à 10 ans / 1 à 2 rdv par mois
 - Raconte-moi une histoire, pour les enfants de 0 à 3 ans / 1 rdv par mois

- ✓ **Animations autour du jeu :**
 - A vous de jouer ! Tout public dès 3 ans. Animation autour du jeu de société / 1 rdv par mois
 - Jeux vidéo, pour les enfants de 5 à 16 ans / 2 rdv par semaine

- ✓ **Autres :**
 - Ciné Mômes – Projection d'un film jeune public / 1 projection à chaque vacances scolaires
 - Ateliers créatifs et participatifs / 4 à 8 ateliers par an
 - 2 à 3 spectacles vivants sont programmés chaque année à destination du jeune public

La médiathèque est également un partenaire privilégié des structures et dispositifs des publics de la petite enfance à la jeunesse de la ville (accueil des crèches, des centres de loisirs, projets Conseil des Ados...)

- **La Maison des Arts**

Attentive à la nécessité d'une approche pédagogique de l'art contemporain, la Maison des arts assure à la fois l'accueil du grand public, des élèves des écoles et des étudiants. D'autres groupes (ateliers d'art, personnes en situation de handicap, associations, etc...) peuvent également être guidés par une conférencière spécialisée.

Dans le cadre de l'accueil des enfants, elle propose des ateliers de médiations adaptés, en prenant en compte les cycles scolaires. En moyenne ce sont 3 classes par jour qui sont accueillies par exposition. En complément, des actions sont menées à destination des familles et/ou des centres de loisirs sur des temps périscolaires (ateliers spécifiques, manipulation d'objets...)

- **Le théâtre Charles Dullin**

Cet équipement est géré en délégation de Service public. Dans ce cadre, 3 spectacles par an sont programmés (1 par cycle) et proposés aux écoles par l'envoi d'un dossier pédagogique.

- **L'Ecole de Musique**

Cette structure est une association ouverte à tous, enfants (à partir de 5 ans) et adultes, sans condition préalable de niveau. Vingt-cinq professeurs spécialisés assurent plus de 230 heures de cours par semaine. L'école est ouverte à tous les styles, elle propose de découvrir et pratiquer la musique à travers

une très grande diversité de cours. L'enseignement repose à la fois sur la formation musicale et les cours individuels d'instruments. Mais on y vient aussi et surtout découvrir et pratiquer la musique en groupe...

L'EmAG est un partenaire privilégié de la ville qui après être intervenu dans le cadre des TAP en maternelle et en élémentaire, intervient sur le temps scolaire autour de différents projets (chorale...) et sur le Centre de loisirs les mercredis mais aussi dans de nombreux projets partenariaux.

- [La politique sportive de la ville](#)

Elle s'appuie sur un **tissu associatif local, qui propose de nombreuses disciplines**, soutenu par la ville par le biais de subventions et de mises à dispositions de locaux avec un engagement toujours constant comme en témoigne les derniers projets d'investissement.

Mais elle est également développée par le biais de dispositifs tels que **tickets sport loisirs** sur les vacances ou encore les bourses pour les athlètes « espoirs ».

De plus, différentes actions sont menées en partenariat avec l'éducation nationale, grâce à **l'éducateur sportif** mis à disposition par la ville sur le temps scolaire à hauteur de 20h par semaine en élémentaire. Dans ce cadre, il développe des interventions autour de la motricité et de la découverte de nouveaux sports comme le poull ball. En plus de ces interventions, il participe et/ou coordonne avec le conseiller pédagogique de nombreuses actions telles que le triathlon, le cross intercommunal, le sport en boule sur le cycle 2... En 2018/2019 un projet autour du sport et du handicap devrait être développé en transversalité avec le RPJ et d'autres dispositifs et associations locales.

De plus, Les gymnases et la piscine de Grand-Quevilly réservent des plages horaires importantes pour recevoir les écoles et le(s) Centre(s) de loisirs. Ces mises à disposition d'équipements sportifs permettent à la fois de faciliter l'acquisition de certaines aptitudes scolaires (savoir nager avant l'entrée au collège), d'offrir un confort de pratiques (toutes les écoles ont accès à un gymnase) et de permettre une diversité des disciplines. En fonction de leur éloignement, la Ville finance le transport des élèves vers ces différents équipements tout au long de l'année.

2.2 Les dispositifs et structures jeunesse péri et/ou extra scolaires

- [Le contrat de respect](#)

La ville de Grand-Quevilly s'est engagée dans un projet éducatif autour du temps scolaire (matin, midi et soir) et en dehors (mercredi, week-end, vacances) qui regroupent différentes actions et dispositifs : restauration scolaire, accompagnement scolaire, accueil de loisirs, ... Ces différents moments de la vie de l'enfant sont des temps éducatifs et se déroulent dans un cadre organisé où la notion de respect doit être valorisée. En concertation avec les enfants, les parents et les adultes intervenants, il est apparu

nécessaire de créer un outil. Le contrat de respect est distribué à tous les enfants inscrits. Il a pour objectif d'établir des règles de comportement à respecter, un engagement des parties et un meilleur dialogue entre tous.

- [L'accompagnement à la scolarité](#)

L'accompagnement à la scolarité, cofinancé et configuré par la Caisse d'Allocations Familiales, reconnaît le rôle central de l'école et propose activités diversifiées. Ces actions qui ont lieu en dehors du temps scolaire, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Les parents viennent inscrire leur enfant de leur propre initiative ou sont orientés par les enseignants. Cet accompagnement à la parentalité vise à les rapprocher de la scolarité de leur enfant et a pour objectif de les conforter dans leur rôle.

On désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions visant à offrir au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité. Les objectifs sont :

- ✓ aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- ✓ élargir les centres d'intérêt des enfants, en vue de promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté qui passe par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- ✓ valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité à s'intégrer à la vie collective, notamment en développant et encourageant la pratique de l'entraide et le tutorat entre les jeunes.

Les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou ayant un environnement familial non favorable à la réalisation des leçons dans les meilleures conditions possibles peuvent en bénéficier. En moyenne 200 enfants par an s'inscrivent dans le dispositif placé sous la responsabilité de la Ville. Cette mission est confiée à des enseignants volontaires qui signent un contrat avec notre collectivité et à des étudiants.

- [L'accueil ludo-éducatif \(Accueil périscolaire\)](#)

La ville propose un temps d'accueil périscolaire à la fois éducatif et ludique pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cet accueil est proposé les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ces accueils sont encadrés par des animateurs dans le respect des quotas de diplômes BAFA exigés par la DDCS. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants de – de 6 ans, et un animateur pour 14 enfants de + de 6 ans. Néanmoins, la mise en place du PEDT permet l'utilisation des taux dérogatoires de 14 enfants de – de 6 ans, et un animateur pour 18 enfants de + de 6 ans. Toutefois, une

attention particulière doit être apportée aux conditions d'accueil des enfants (goûter servi aux enfants, gestion des départs et des arrivées...).

Dans les écoles maternelles, les animateurs mettent en place des coins permanents (coin voiture, coin poupée, coloriage, puzzle...) pour permettre à l'enfant de jouer sans contrainte après une journée d'école. De plus, pour les enfants qui le souhaitent, les animatrices proposent des activités manuelles ou des jeux de société. Les parents peuvent récupérer les enfants quand ils le souhaitent.

Dans les écoles élémentaires, les animateurs proposent diverses activités : activités manuelles, jeux de société ou des activités sportives. Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs les lundis, les mardis et les jeudis avec un animateur, une salle de classe étant à leur disposition. Afin d'assurer un meilleur fonctionnement et garantir la sécurité des enfants, des heures de sorties sont mises en place.

- [Les centres de loisirs \(Mercredis et Vacances\)](#)

Nous favorisons, dans la mesure du possible, la stabilité entre nos équipes périscolaires et extrascolaires pour une meilleure connaissance des publics accueillis.

Le centre de loisirs Léo Lagrange symbolise historiquement la politique jeunesse de la ville. Cet équipement, qui regroupe les deux centres (maternel et élémentaire), a été créé en 1967 et accueille les enfants scolarisés de la moyenne section à 11 ans révolus. Disposés en « Camaraderie », les bâtiments sont répartis sur le site en deux accueils de loisirs (maternels et primaires). La capacité d'accueil des structures (300 enfants en élémentaire, 110 enfants en maternel) nécessite un fonctionnement et une organisation rigoureuse des deux directeurs en place. Un ramassage en car est proposé sur la ville sur 7 lieux, un accueil échelonné est également mis en place. Les enfants déjeunent sur place ou à proximité dans des locaux dédiés avec une restauration municipale de qualité. Le goûter est également fourni par la ville sauf dans le cas de PAI spécifique. La sieste est possible pour tous les enfants scolarisés en maternelle qui en éprouvent le besoin.

Le Centre de loisirs Les tout-petits : La mise en place de « l'annexe » en 2015 fut une première étape pour un accueil plus adapté dans son fonctionnement (horaires, rythme..) aux enfants scolarisés de moins de 4 ans. Depuis la rentrée 2017, un fonctionnement spécifique a été formalisé pour les enfants de Toute petite et petite section. A l'été 2018, la structure a déménagé pour être hébergée dans une aile dédiée dans l'école maternelle Jean Moulin.

- [L'opération Espaç'ados et les séjours](#)

En lien avec le projet éducatif de la ville, l'Espace jeunesse dispose d'un projet de fonctionnement qui reprend l'ensemble de ces orientations. L'organisation des sessions *Espaç'ados* (accueil de loisirs pour les 12-17 ans) *et des séjours* occupe une place importante dans le fonctionnement de la structure avec une programmation adaptée et une équipe dédiée à ce public cible.

- [Les actions de prévention](#)

L'espace Jeunesse et le PIJ portent de nombreuses actions de prévention dans les collèges.

Ainsi la structure anime, depuis de nombreuses années avec notre partenaire « Commediamuse », des séances de théâtre forum auprès des élèves de 4^{ème} des trois collèges de la ville autour des thématiques précisées ensemble chaque année. En 2017/2018, les ateliers s'articulaient autour des cyberdépendances, de la discrimination et du harcèlement avec dans la mesure du possible une restitution devant les classes. En accord avec les établissements, les mêmes thématiques sont reconduites pour 2018/2019.

La PIJ développe des cafés infos jeunes, accompagne des projets de jeunes (création d'un kit santé) et intervient auprès des classes de 6^{ème} avec les infirmières scolaires sur la thématique de l'appartenance à un groupe. En 2018/2019, un focus spécifique sera fait sur la mixité fille garçon afin de répondre aux problématiques soulevées par les établissements scolaires lors du bilan partagé en juin 2018. Pour ces animations, différents outils ont été donnés par l'IREPS autour du photo langage, des jeux de rôle...

De plus, depuis 2016/2017 la ville a accompagné différentes expérimentations autour de la thématique des enfants et des écrans. L'objectif est d'associer et de sensibiliser les parents à une véritable prise de conscience des risques pour la santé de leurs enfants. Ces actions ont été pérennisées par la conférence de Serge Tisseron en 2018. En 2019, un nouveau colloque sera organisé et s'articulera autour du harcèlement et des réseaux sociaux.

La Ville accompagne également d'autres actions, avec la Police Municipale, autour d'initiation aux premiers secours avec le Conseil des Jeunes ou encore grâce aux interventions dans le cadre de la prévention routière avec des séances autour des déplacements des piétons (du CP au CM2) articulant théorie et pratique (l'apprentissage du vocabulaire, les éléments de sécurité...) et les déplacements des vélos (CM1 et CM2) avec une partie théorique en classe développant la sécurité, le comportement, la signalisation, le port du casque... et une partie pratique avec une sortie en ville. Ces ateliers permettent également de valider l'Attestation de Première Education à la Route (APER). De plus, le policier municipal en charge de cette action accompagne les classes volontaires pour leur participation au rallye MAIF, en partenariat avec le Conseiller Pédagogique Sportif de l'Education Nationale. Pour ce projet, il anime 5 ateliers d'1h autour du contrôle technique du vélo, ateliers freinage/équilibre/vitesse... et 3 sorties dont le rallye. En 2018/2019, ce sont 22 classes qui vont bénéficier de ces interventions. L'ensemble des enfants bénéficient donc au cours de leur parcours scolaire de ces différentes séances autour des déplacements urbains piétons (comprenant les nouveaux moyens de déplacements tels que trottinette et gyropode) et vélo sur le trottoir et/ou sur la chaussée en fonction de l'âge de l'enfant.

2.3. Les dispositifs citoyens

- [Le Conseil Des Jeunes \(CDJ\)](#)

Le Conseil des Jeunes permet aux enfants élus des écoles élémentaires de la commune d'exprimer directement et au nom de l'ensemble des élèves leurs souhaits auprès de la municipalité, d'émettre des propositions et de mettre en place des projets, en tenant compte d'un budget. Il permet aussi de mieux

connaître le fonctionnement et les activités d'une Mairie. Il y a 32 élus au total. Les élus sont répartis dans 3 commissions : solidarité, environnement, sports/loisirs/culture.

Voici quelques exemples d'actions :

- ✓ **Solidarité** : collecte de jouets au profit des « Restos du Cœur », Téléthon, participation à solidair de fête...
- ✓ **Environnement** : participation à la semaine du développement durable, jury des balcons fleuris...
- ✓ **Sports/Loisirs/Culture** : rencontre inter-génération, quinzaine des fruits et légumes, Fête du jeu de société...

Le Conseil des jeunes est porteur de nombreux projets transversaux chaque année avec les services de la ville mais aussi avec l'Education Nationale.

- [Le Conseil des Ados Citoyens \(CAC\)](#)

Dans la continuité des objectifs fixés au Conseil des jeunes, un conseil de 11/17ans est créé en septembre 2016 afin de permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche citoyenne de consultation, d'expression et de responsabilisation. Composé d'environ 36 jeunes résidents ou scolarisés sur la commune de Grand Quevilly, ce conseil a pour rôle de s'impliquer dans la vie locale dans une démarche de projet, avec l'accompagnement d'un professionnel. Ils ont la possibilité en fonction des thèmes choisis de se réunir par commission ou par projet, de gérer le budget qui leur est alloué.... En janvier 2019 de nouvelles modalités de fonctionnement seront mises en place : élections en année civile pour 2 ans (en 5^{ème} et en 2nd) avec possibilité de s'engager une année supplémentaire, appel à projet dans les collèges...

Le conseil des Ados a développé en 2017/2018 un projet autour du harcèlement avec la compagnie Le safran Collectif par le travail sur les textes de Thomas Rollin « Le monde se portera mieux sans toi » joué à La Chapelle saint Louis à Rouen et à la médiathèque. L'objectif est de pérenniser cette action, la réflexion est en cours pour jouer devant les classes de 6eme/5eme et 4eme avec le partenariat des collèges. De plus, dans la continuité de cette action, les jeunes souhaitent développer un projet autour d'un clip pour les CM2.

- [Le Relais Partenaires Jeunes \(RPJ\)](#)

Ce dispositif, en partenariat avec la CAF de Seine Maritime, favorise l'accès aux loisirs des jeunes et leur permet d'en être réellement acteurs. La signature du contrat est conditionnée par un Quotient Familial. La démarche d'implication et de responsabilisation des jeunes s'opère en deux étapes. La première au moment du choix de l'activité, les animatrices proposent des séances d'initiation de manière à ce que les jeunes s'engagent en ayant une expérience du loisir qu'ils souhaitent pratiquer. La seconde se fait au moment du choix de la contrepartie, les animatrices proposent aux jeunes différentes actions ainsi que le calendrier du déroulement de ces projets. C'est donc le jeune qui, en fonction de ces contraintes et de

ses aspirations, valide son engagement. Dans ce dispositif, les parents sont également fortement associés au choix du loisir de leur enfant. Dans le cadre des contreparties mises en place, le RPJ développe de nombreuses actions partenariales solidaires, culturelles et citoyennes. En 2017/2018, des projets autour de l'alimentation et du sport avec l'Espace jeunesse, autour de la promotion de la culture pour tous avec le centre Normandie Lorraine et le Fonds Régional d'Art contemporain. Ce dernier projet a permis la participation des jeunes dans le cadre de la création d'outils accessibles au public déficient visuel.

En 2017/2018, 130 contrats ont été signés pour des jeunes qui s'inscrivent pour 80% d'entre eux dans des activités sportives. Parmi eux, 101 jeunes ont pu également bénéficier du Pass Jeunes 76. La cérémonie fait partie de l'engagement et officialise la contractualisation avec la présence de 72% des familles.

- [Quevilly Etudes](#)

- **Quevilly Etudes Secondaires**

Des bourses sont accordées chaque année à des collégiens et lycéens habitant Grand-Quevilly afin de les aider dans la poursuite de leurs études.

Il existe 2 types de bourses :

- ✓ bourse d'enseignement secondaire du 1^{er} cycle (Collégien/CAP/BEP)
- ✓ bourse d'enseignement secondaire du 2^{ème} cycle Lycéen (seconde, première, terminale).

Elles sont accordées en application d'un quotient familial barème ville qui diffère pour les collégiens et les lycéens (QF 467 pour les collégiens et 532 pour les lycéens). Pour l'année 2017/2018, 127 collégiens et 69 lycéens ont bénéficié de cette aide.

- **Quevilly Etudes supérieures**

Mis en place en 1999, le dispositif s'adresse à tout étudiant âgé de moins de 26 ans habitant Grand-Quevilly depuis au moins deux ans, inscrit dans une formation post-bac non rémunérée, bénéficiaire ou non d'une bourse de l'Etat, dont le quotient familial mensuel des revenus de la famille est inférieur à 1002 Euros. En 2017/2018, 135 jeunes ont bénéficié de ce soutien financier. Le minimum perçu était de 470€. L'aide financière, versée en trois fois dans le courant de l'année universitaire, pouvait s'élever jusqu'à 7022€ pour des jeunes étudiants à l'étranger et 6536€ pour des jeunes étudiants en France. Une aide complémentaire est attribuée aux étudiants bénéficiaires pour le financement de stages à l'étranger.

En contrepartie, l'étudiant s'engage à faire preuve des efforts nécessaires à la préparation de ses diplômes et à participer à des actions en faveur d'autres jeunes de la ville : aide aux devoirs pour les

collégiens, actions dans les manifestations de la ville (collecte Banque alimentaire, Carnaval du Bourg avec les écoles du Bourg, soutien des bénévoles de l'Unicef...)

Ces différentes contreparties enrichissent les partenariats avec les collèges et lycées : pour l'aide aux devoirs des 60 collégiens bénéficiaires (orientation, suivi et bilan dans une logique tripartite avec les familles et les collègues), partage d'expérience (rencontre étudiants, élèves de terminal) au Lycée.

Cet engagement est contractualisé et valorisé à travers une cérémonie officielle en janvier lorsque toutes les demandes ont été étudiées. Depuis deux ans, la cérémonie se déroule le samedi matin afin de permettre aux jeunes étudiants et à leurs familles de participer en minimisant les contraintes professionnelles ou les déplacements pour les jeunes étudiants en dehors de la Métropole.

3. La politique tarifaire : des tarifs accessibles pour tous les quevillais

Annexe 1

A partir du 01/01/2019, conformément aux attentes de la CAF, un tarif modulé sera appliqué pour les hors commune sur tous nos accueils de loisirs (péri ou extrascolaire).

La politique tarifaire de la ville tout comme l'ensemble des structures et dispositifs existant vise à permettre la participation de tous les publics dans une logique d'accessibilité et de mixité sociale. De plus, afin d'affirmer cette politique la Ville a décidé de ne pas modifier les tarifs des grand quevillais pour l'année 2019.

PARTIE 2 SYNTHÈSE DU BILAN ET ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PEDT et PERSPECTIVES

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT), outil de collaboration locale à l'initiative de la collectivité territoriale, vise à rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation afin de proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école. Les circulaires n°2013-036 et 14-184 précisent les objectifs et les modalités. Afin de nourrir ses différents volets, il est construit en cohérence avec les autres contrats existants : CLAS, la Résidence Triennale Territoriale, CEJ et s'est appuyé sur le Projet Educatif Local existant.

Contractualisé en 2013 par la ville et renouvelé en 2016, il s'inscrit donc dans une logique de continuité des valeurs et engagements déjà déclinés dans les différents projets de la ville en direction de la population : éducation, culture, jeunesse/sport et vie associative, médiathèque, la petite enfance avec le soutien, la solidarité et l'appui des différents services supports de la ville.

Il se décline autour de 6 objectifs stratégiques

Favoriser l'égalité des chances

Afin de tenir compte des **situations économiques et sociales** des familles, de lutter contre les exclusions, la ville propose des approches complémentaires de soutien auprès des familles et des jeunes, tant dans le soutien aux apprentissages que dans l'accès aux loisirs pour tous. Quelques exemples : **des tarifs adaptés**, - une **aide financière** aux jeunes **étudiants et lycéens**, le cofinancement des activités sportives des jeunes grâce au RPJ, un soutien pour tous les écoliers à travers des **subventions aux écoles et le financement de diverses actions pédagogiques culturelles**.

En complément, la ville a souhaité soutenir et accompagner plus spécifiquement les apprentissages scolaires pour des enfants en difficulté par les enseignants grâce au **CLAS** et lutter contre la fracture numérique.

En partenariat avec l'Education Nationale, l'orientation choisie est d'équiper les salles de classe de **Vidéoprojecteur interactif (VPI)** afin de favoriser l'interactivité pédagogique des enseignants. A ce jour, 35 classes sur 60, soit 58%, sont équipées. De plus, pour faire suite à une réflexion du Copil dès 2017, il a été décidé de modifier les emplacements des postes informatiques en école maternelle. Pour ceci, au fur et à mesure des rénovations des locaux scolaires et des travaux de câblages, **les salles informatiques** vont laisser la place en écoles maternelles à un ordinateur en fond de classe. En 2018, 4 écoles sur 8 ont déjà été équipées en ce sens, les 4 autres devraient l'être en 2019.

De plus, ce Copil a permis la mise en place d'une **Expérimentation Tablette en école maternelle et robot**. Pour cette expérimentation, deux écoles se sont portées volontaires pour constituer un projet pédagogique « numérique ». Celui de la maternelle C. Perrault porte sur l'utilisation des tablettes et celui de la maternelle J. Cavaillès sur les robots. Depuis la rentrée de septembre 2018, les deux écoles sont équipées. Une évaluation sera programmée (utilisation des outils, apports pédagogiques...) sur la période de septembre à mars avec l'Education Nationale et la Ville. A l'issue du test, les écoles nous feront part des points positifs et à améliorer sur l'utilisation et les constats pédagogiques de ces outils numériques. Un enseignant devra être formé pour que l'école en situation d'expérimentation soit autonome dans la gestion des tablettes (gérer les problèmes techniques avec le fournisseur, assistance téléphonique...).

Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux

S'épanouir pourrait se définir comme la possibilité de révéler toutes ses qualités pour les enfants et les jeunes. Les structures, actions et équipes vont donc tendre à accompagner la découverte, l'expérimentation.... La ville, par sa politique éducative, sportive, culturelle et de loisirs propose des équipements de qualité à la population pour tous les âges qui continuent à évoluer dans leur fonctionnement afin de correspondre aux attentes et aux besoins.

Les crèches ont développé un accueil occasionnel en 2014, en plus de leurs actions de soutien à la parentalité, de prévention santé et de formation continue des professionnels afin de maintenir un accueil de qualité et l'éveil des enfants pour les différentes sections (tranches d'âges).

Les 9 restaurants scolaires accueillent 90% de rationnaires et font également l'objet d'améliorations continues dans leur équipement et leur fonctionnement. Ainsi l'inauguration du nouveau restaurant du village scolaire en 2015 souligne encore l'attention particulière que la ville porte au public enfant et à son alimentation.

Le Centre de loisirs accueille plus de 1000 enfants par an (environ 400 maternels et presque 700 élémentaires). Afin de répondre à l'évolution des besoins et des organisations, un accueil spécifique a été mis en place pour les tout-petits suite à la réforme des rythmes scolaires. Cette nouvelle entité fonctionne les mercredis et certaines vacances scolaires avec un rythme adapté et des équipes sensibilisées dans une des écoles.

Les accueils ludo éducatifs existent désormais dans toutes les écoles matin et soir. En moyenne 950 enfants /an sont inscrits soit presque 40% du nombre d'enfants scolarisés.

L'Espace Jeunesse a modifié son projet de fonctionnement avec une adaptation en 2016 afin de répondre aux attentes des jeunes (aménagements, horaires...). En plus des animations variées, par tranche d'âge (12/14 ans et 15/ 17ans), sur Espaç'ados et des projets tels que Summer break la structure a développé un projet « Sac à dos » pour les 17/20 ans.

L'Accueil Enfance Famille (AEF) assure l'ensemble des inscriptions du public enfant afin de faciliter l'accès aux services pour les familles. Pour que ce soit possible, les modalités d'inscriptions et les lieux ont été harmonisés. Cet espace gère également les facturations. Les agents en poste assurent une réponse rapide grâce à la mise en place de procédures et de règlement pour tous les accueils concernés. En 2016, un espace d'inscriptions en ligne est mis en place puis le paiement en ligne en 2018. A ce jour près de 65% des inscriptions sont faites en ligne sur les centres de loisirs.

Le patrimoine sportif dénombre déjà 8 salles de sports appartenant à la ville symboles d'une réelle diversification (dojo, salle de tennis de table, gymnases...). S'ajoutent un équipement nautique, des plateaux extérieurs (city stade...), des complexes sportifs (le complexe du Chêne à Leu, le tennis club...). Dans la continuité de sa politique d'amélioration la ville a mené un projet de construction d'un nouveau city stade et de restructuration du complexe du Chêne à Leu avec la création d'un terrain synthétique et la réfection d'un terrain d'honneur.

Le volet sportif se décline également par les interventions d'un éducateur sportif dans toutes les écoles élémentaires, l'opération ticket sport loisirs grâce au partenariat avec les associations (qui permet à environ 270 enfants par an de découvrir une activité) ou encore le RPJ qui soutient chaque année entre 120 et 130 jeunes de 6 à 19 ans.

Les équipements culturels sont également nombreux sur la ville avec la Médiathèque, la Maison des Arts qui valorise l'art contemporain, l'Ecole de musique (EmAG) ou le théâtre Charles Dullin. Dans une logique de prise en compte des évolutions de fréquentation et de besoin du public la médiathèque a été

complètement restructurée en 2016. En 2018, le théâtre Charles Dullin fait l'objet d'une étude afin de réorienter la programmation culturelle et de décider des travaux nécessaires qui en découlent.

Ces différents équipements sont porteurs **d'interventions de qualité** dans les domaines concernés grâce à leurs équipes de professionnels expérimentés. Par exemple, la maison des Arts a su développer ses actions de **médiation culturelle** en complément des visites commentées et des ateliers auprès des classes. Ainsi, des résidences d'artistes sont mises en place depuis 2014 et ces derniers sont invités à intervenir dans les écoles. **La médiathèque**, organise des animations spécifiques pour en moyenne 200 accueils de classe par deux bibliothécaires spécialisées. Afin de continuer à se renouveler un projet d'accueil de classe sur le numérique a été mis en place en 2015 et la création **d'une ludothèque** en 2017..

La contractualisation d'un **CLEAC, devenu Résidence Triennale Territoriale**, est le reflet de la réflexion portée sur l'offre culturelle enfance jeunesse par l'animation d'un COPIL fédérant l'Education Nationale, la DRAC, Le théâtre C.Dullin et les services de la ville.

Découvrir et apprendre l'autonomie

La recherche de l'autonomie est un objectif permanent en constante évolution qui commence dès la naissance (essai de contrôle du corps) et se poursuit tout au long de la vie. Il s'appuie sur deux facteurs dépendants l'un de l'autre, que sont la construction de soi et le rapport à l'autre. La définition tend donc à toucher tous les domaines allant du concret au concept, en passant par le cognitif, tous les secteurs de la vie : déplacements, pensée, apprentissages....

Les actions éducatives

Afin de permettre à chacun de choisir et d'évoluer dans un parcours personnalisé la ville propose un certain nombre de projets auxquels les classes ou les familles peuvent adhérer. L'appropriation qui en est faite ainsi que le travail pédagogique complémentaire dépend de l'investissement de chacun.

Il permet également aux écoles de compléter leur approche de **l'éducation au développement durable et à l'écocitoyenneté** grâce à des actions diverses et notamment l'intervention de CARDERE, la Spirale du temps...

La responsabilisation, la participation

La recherche d'autonomie c'est aussi permettre aux enfants et aux jeunes de participer et de se responsabiliser dans la gestion de leurs activités, des lieux et de la vie quotidienne :accueil libre sur l'Espace Jeunesse, inscriptions aux activités autonomes sur Espac'ados, choix des contreparties pour Quevilly Etudes Supérieures, les arrêts de car au Centre de loisirs (déplacements)...

Les jeunes sont aussi responsabilisés à travers un dispositif tel que le Relais Partenaire Jeune (RPJ) dans lequel ils s'inscrivent librement (sous réserve des critères de quotient familial). Le financement de leur activité implique une démarche de contrepartie marquée par une participation à différentes actions, au

respect de leur contrat. Plus de 90% des enfants du dispositif réalisent ces contreparties, qu'elles soient collectives ou individuelles, autour d'une action citoyenne.

Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres

Cet objectif est important dans la construction de l'enfant car facteur de socialisation. Cette dynamique définit la façon dont chacun intériorise et intègre son environnement

Une attention particulière est apportée à **la sécurité physique, morale et affective** de chaque enfant.

Ainsi les consignes d'évacuation ont été actualisées et des exercices sont mis en place. Un agent en charge de la sécurité civile veille au respect de toute la réglementation relative à la sécurité dans les bâtiments.

Nos accueils de loisirs sont tous déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et nous veillons au respect des taux d'encadrement.

Nos équipes veillent à la **sécurité morale et affective** dans le respect de chacun. Cet objectif est inscrit dans tous les projets pédagogiques de nos accueils de loisirs. Notre objectif est de permettre à chacun d'évoluer dans un milieu adapté aux besoins, au rythme et à l'âge, d'établir des relations de confiance et de respect, que chacun puisse trouver sa place dans la structure et dans le groupe. Pour le bien-être des enfants, nous les accueillons et les informons (tranches d'âge dans les structures, fonctionnement par équipe, affichages...) et nous veillons à ce qu'il existe une continuité dans la formation des équipes afin que les enfants puissent se repérer. Le **Contrat de respect** symbolise également cet objectif auprès des enfants d'élémentaire. Il contractualise le respect mutuel entre tous. En moyenne 50 enfants sont reçus en élémentaire suite à des problèmes de comportement. Cela a conduit à 10 exclusions temporaires.

L'accueil des enfants atteints de troubles de santé tels que l'asthme, l'allergie est sécurisé et sécurisant auprès des familles concernées par la signature d'un PAI pour environ 80 enfants.

Pour le public adolescent, des actions de prévention sont menées à partir du Point Information Jeunesse et de l'Espace Jeunesse. L'Association Prévention de la Région Elbeuvienne intervient également en complément sur le territoire avec 2 éducateurs depuis 2014. Le PIJ assure également un travail d'écoute et d'information plus large afin de participer à l'intégration sociale des jeunes (atelier créa CV...)

Pour aller au-delà, la ville et les professionnels favorisent la **démarche citoyenne** des enfants et des jeunes

Le conseil des jeunes est un espace de citoyenneté qui reproduit à l'échelle des écoles le principe et le fonctionnement d'un Conseil municipal. Il est présidé par le Maire et son Adjoint délégué à l'éducation. Composé de 32 jeunes siégeant dans les 4 commissions (Solidarité, Sport/loisirs/culture, Environnement et Collégiens). L'engagement des jeunes perdurant, l'animatrice a accompagné presque 50 jeunes autour de 30 projets. Cet engagement a conduit la ville à réfléchir à la création d'un **conseil des ados citoyens** mis en place en 2016 pour les jeunes collégiens et lycéens.

Les projets européens ont été portés par la municipalité dès 2006 avec la mise en place d'un échange de jeunes dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en Action afin de favoriser l'ouverture sur l'autre, l'interculturalité et plus globalement la notion de citoyenneté européenne. Ces séjours sont constructifs pour les jeunes qui pourront de nouveau échanger en juillet 2019 dans la cadre d'Erasmus + et faire rayonner ces découvertes pour les jeunes de l'espace jeunesse. De nombreux échanges existent également entre les clubs sportifs des villes jumelles.

Répondre à des besoins et intérêts spécifiques de l'enfant sur son temps libre

Cet objectif est transversal. En effet, la ville a souhaité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires organiser des temps péri éducatifs en correspondance avec les rythmes des enfants mais aussi en fonction du souhait et des attentes des familles.

Ainsi une organisation différenciée est toujours proposée entre les maternelles et les élémentaires sur tous les accueils (accueil échelonné, horaires, activités...). Ces organisations sont toujours pensées dans un souci de cohérence avec les différents services proposés par la ville mais aussi dans le respect des propositions des associations.

Rechercher et promouvoir une éducation globale fondée sur la continuité éducative des temps scolaires, périscolaires et familiaux

De nombreuses **actions de communication** sont destinées aux familles afin de les informer au mieux de ce qui est proposé aux enfants (diffusion du guide de l'écolier depuis 2014). L'objectif est également d'associer les familles : réunions Centre de loisirs ou Espace Jeunesse, réunions avec les représentants des parents élus dans les écoles, soutien à la parentalité...

Des instances spécifiques telles que le comité de suivi des TAP, les diverses réunions et rencontres, les questionnaires ont permis aux familles de s'investir et de proposer des améliorations dans une logique de co-construction.

Ainsi dans sa démarche d'amélioration permanente, la ville a continué à développer et diversifier ses actions, le PEDT 2016-2018 avait déjà intégré le Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle, l'espace famille numérique, l'artothèque, accueil numérique pour les groupes (médiathèque), le conseil d'ado, la charte ville amie des enfants (UNICEF) l'APRE et la ludothèque à la médiathèque (accueil public et accueil de groupes)

De plus en 2016 une évaluation spécifique avait été conduite par le Laboratoire Civiic sur les TAP « Anim'écoles »

Points forts du dispositif Anim'écoles (TAP)

- Un dispositif qui a trouvé une « vitesse de croisière ».
- Un encadrement assuré à l'échelle de la commune permettant d'offrir à tous des activités. Le modèle proposé, organisé et standardisé, permet d'offrir sur tout le territoire un service aux familles proposant aux enfants des activités ayant des visées éducatives d'apprentissage.
- Un pilotage centralisé mais évolutif
- Des dimensions d'apprentissage non formels et informels : des savoirs, savoir-faire et savoir-être

Les actions se caractérisent par une grande attention à l'enfant et à son bien-être, elles sont régulées par les référents sur les sites. Les activités permettent de travailler de nombreuses dimensions indirectement utiles au scolaire mais dans un registre souvent implicite pour les acteurs.

- Des apprentissages complémentaires du scolaire : un autre rapport à l'apprendre

Lors de la concertation menée par la ville avec un taux de participation des parents de 79% pour un retour ou non à la semaine de 4 jours, 58% des votants étaient favorables à un scénario sur 4 jours. Sur les 621 enfants sondés, 76% appréciaient beaucoup le dispositif.

PARTIE 3 PEDT 2018/2021 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Finalité : Rechercher et promouvoir l'influence et le rayonnement de l'éducation globale en concertation avec l'ensemble des co-éducateurs dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des droits de l'enfant

Cadre d'élaboration et de pilotage du PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- CAF - DDCS - Education Nationale -	-EmAG, ALBCS, ALCL -DDEN	- Parents d'élèves

Cadre d'élaboration du PEDT (démarche suivie, réunions organisées,...)

L'éventualité du choix du retour à 4 jours nous a conduits à différentes démarches :

- Questionnaire aux familles (avec les attendus)
- Réflexion avec les équipes
- Réunion avec l'Education Nationale (horaires des écoles...)
- Concertation avec les associations
- Présentation du retour à 4 jours dans le Conseil d'école
- Réunion de Coordination des Centres de loisirs
- Réunion de la Direction services à la population (médiathèque, crèches, service culturel, Affaires scolaires, Service jeunesse, AEF.)
- Réunion avec les Directeurs d'école
- Réunions de parents d'élèves
- Comité de pilotage avec la CAF (CLAS, RPJ et CEJ)
- Réunions d'Elus
- Comité de pilotage Fonctionnement du Mercredi

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage pour la période de conventionnement :

La ville lors de la mise en place des TAP a travaillé via un Comité de Pilotage incluant des partenaires des différentes institutions et écoles de la ville. Ce comité de pilotage est modifié en lien avec les enjeux et fonctionnements du retour à la semaine de 4 jours.

1. Favoriser l'égalité des chances

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs
Soutenir et accompagner les apprentissages	Favoriser une pédagogie numérique et interactive	Mise en place d'ordinateurs dans les écoles maternelles et de logiciels adaptés	Nombre d'élèves familiarisés avec l'outil
		Installation de VPI dans les classes des écoles de la ville	Nombre d'élèves familiarisés avec l'outil Nombre d'enseignants volontaires Nombre de classes équipées Partenariat avec l'Education Nationale
	Soutenir et accompagner les projets et savoirs scolaires	CLAS	Nombre d'ateliers, Nombre de bénéficiaires, Articulation avec les autres dispositifs, partenariat Education Nationale
		Une journée au musée, une journée à la ferme	Nombre de bénéficiaires, Lien avec les programmes et les projets d'écoles, Propositions et nombre d'enseignants volontaires
Prendre en compte les situations économiques	Apporter un soutien financier	Dispositifs de soutien financier aux études : Quevilly études secondaires et Quevilly études supérieures	Nombre de bénéficiaires, taux de réussite scolaire, nombre et nature des contreparties réalisées par les bénéficiaires, QF des bénéficiaires
	Maintenir une tarification adaptée	Tarification	Gratuité de cantines, montant des tarifs, quotients familiaux, ...
Prendre en compte la pluralité des situations pour favoriser l'accueil de tous les publics	Permettre l'inclusion des enfants porteurs de handicap	Accompagnements des enfants en situation de handicap	Nombre d'enfants accueillis, communication mise en place, aménagements apportés, formations du personnel...
	Prendre en compte les difficultés sociales des familles	Place Sociale Crèche, mise en place de QF spécifique ville, mesures dérogatoires dispositifs	Nombre de bénéficiaires, réponses apportées
Développer l'accessibilité des Services	Faciliter les démarches pour les familles	AEF, Espace Famille numérique, Paiement en ligne	Fonctionnement, outils de communication de la ville

2. Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux dans le respect de ses besoins et intérêts spécifiques

Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels	Actions	Indicateurs
Créer un environnement favorable	Maintenir et développer la qualité des équipements et du cadre	Equipements culturels, sportifs, restauration...	Nombre et équipement des gymnases, établissements culturels et lieux accessibles au public, Programmation des travaux d'amélioration
		Qualité du cadre de vie	Nombre et animations des espaces publics Nombre de locaux dédiés à la vie associative et aux échanges
Proposer des actions éducatives variées et complémentaires en cohérence sur le territoire et sur tous les temps	Offrir des animations, des sorties et des outils favorables aux apprentissages	Médiation culturelle : Médiathèque (accueil publics et groupes, prix 7 à lire...) et maison des arts (accueils des classes et des particuliers...), intervention scolaires de l'Ecole de Musique	Nombre et descriptif des activités de l'école de musique, du théâtre, de la médiathèque, de la Maison des arts,...
	Proposer des animations ludiques complémentaires	Ludothèque	Nombre d'animations, nombre de jeux disponibles, nombre de prêts Fréquentation
		Plan Mercredi	Nombre d'enfants inscrits, Diversité des ateliers, Complémentarité avec les équipes, les dispositifs et les projets d'écoles
Soutenir les projets transversaux	Résidence Triennale, CARDERE... Participation financière	Nombre d'écoles concernées et d'élèves bénéficiaires, Participation financière et soutien logistique de la Ville	
Veiller au respect du rythme des enfants	Développer des modes de garde et des accueils pour toutes les tranches d'âge dans le respect de leurs besoins et en cohérence entre les services	Crèches et RAM et halte-garderie pour les 0-3 ans	Taux de fréquentation (inscriptions)
		Accueil de loisirs et ludo-éducatif pour les 2-12 ans	Taux de fréquentation (inscriptions) Couverture du territoire, optimisation capacité d'accueil ALSH Absence de sélection à l'inscription
		Espace Jeunesse	Nombre de jeunes touchés, Lien avec mission locale, existence d'un PIJ,

3. Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres, facteur de socialisation

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs
Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants	Veiller aux qualifications des intervenants et à leur formation	Formation des animateurs et des directeurs, Procédures de recrutements, Accompagnements au quotidien	Respect des taux d'encadrement Formations mise en place Formation au PSC1 Evaluation des animateurs
	Appliquer et diffuser les règles de sécurité	Appliquer des règles de sécurité	Consignes de sécurité et des procédures à tous les intervenants
	Prendre en comptes les problématiques de santé	Projets d'Accueil Individualisés	Nombre de PAI signés, circulation de l'information entre les intervenants
Promouvoir la santé et le bien être	Développer les actions de prévention auprès des jeunes et des familles	Typologie des actions de prévention	Type et nombre du public sensibilisé (classes, élèves), Partenariat, Nombre et type d'actions conduites,
Promouvoir l'éco-citoyenneté	Coordonner les actions de sensibilisation	Soutien et accompagnement des projets en lien avec le Développement durable	La Spirale du Temps, Le partenariat avec Cardère, les espaces nature, la COP 21 locale...
	Participer à Cop 21 locale	Engagements et soutien de la commune dans une démarche globale	Dispositifs développés
Appréhender la notion de respect et dans une démarche citoyenne	Créer des espaces d'engagement et de citoyenneté pour les jeunes	Conseil des Jeunes, Conseils des 11/17 ans	Nombre de jeunes, nombre et type de projets à l'initiative des jeunes Respect des jeunes de leur mandat
	Favoriser l'ouverture interculturelle	Projets Erasmus, Projets d'échange	Nombre de jeunes partis et/ou accueillis Impact de ces accueils (formation, suivi...) Connaissances acquises sur les cultures rencontrées
	Définir les droits et les devoirs des enfants	Le Contrat de Respect	Contractualisation parents/ville suite à des comportements inappropriés Nombre de contrats respectés Evolution des incivilités constatées
		Charte Ville Amie des enfants	Actions de partenariat mise en place

4. Favoriser l'échange et la communication dans une logique de continuité éducative

Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels	Actions	Indicateurs
Favoriser l'échange entre les acteurs	Favoriser les temps d'échange entre les co-éducateurs	COPILOTICE PEDT, RTT, CAF	Partenaires mobilisés, thématiques
		Animations sur le territoire	Rencontre dans les quartiers, animations régulières
		Echanges avec les familles	Participations des parents aux réunions de structures, opérations portes ouvertes, etc...
		Actions de soutien à la parentalité : APRE	Nombre d'actions, nombre de parents accueillis
Informer les usagers sur les dispositifs et actions engagés par la Ville via des supports de communication adaptés	Développer les outils de communication à destination des co-éducateurs	A destination des familles	Mode de diffusion du guide des écoliers, projets pédagogiques.... documents d'informations (carnets de liaison, infos sur les grèves, Affichage, SMS...)
		Avec l'éducation nationale	Nombre et modalités de rencontre avec les directions d'école, informations des conseils d'école Guide des affaires scolaires
		A destination du public ciblé	Diffusion plaquettes Séjours EJ...
Structurer le partenariat en faveur des objectifs fixés	Permettre et impulser la coordination	Mise en place de charte, de contrats et de conventions	Nombre, type de partenariat développé
		Constitution d'instances spécifiques pour le suivi des projets	Nombre, fréquence, partenaires mobilisés

5. Objectif transversal : Découvrir et apprendre l'autonomie (Processus)

Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels	Actions	Indicateurs
Permettre aux enfants de se repérer et d'expérimenter en toute sécurité et confiance	Favoriser un environnement propice et adapté au rythme de l'enfant pour permettre à l'enfant de se repérer	Aménagement et gestion des lieux (structuration) Au quotidien : participation au rangement des lieux (salles, cuisine...) Mise en place de règlements,	Participation des enfants Nombres de structures adaptées (type, mobilier, aménagement...)
Responsabiliser les enfants et les jeunes dans la valorisation	Mise en place de différentes pédagogies : Choix, propositions contreparties... dans les différents dispositifs et des contrats (RPJ, CDJ, CAC, QES...)	Les formes de pédagogie mises en place en fonction des lieux et des âges	Adaptation en fonction des structures, prise en compte du respect des rythmes, prise en compte des besoins et souhaits exprimés et modalités d'expression mises en place
	Orienter et soutenir le public enfance jeunesse	Aide au départ en autonomie Collaboration des jeunes à la construction des projets au quotidien ou dans les dispositifs	Nombre de projets présentés par les jeunes, nombre de projets accompagnés, modalités d'accompagnement Forme de collaboration des jeunes...

PARTIE 3 AXES PRIORITAIRES DU PEDT 2018/2021

Priorité 1. Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux dans le respect de ses besoins et intérêts spécifiques (Cf. Objectif stratégique 2)

2.2. Proposer des actions éducatives variées et complémentaires en cohérence sur le territoire et sur tous les temps de l'enfant

De nombreuses actions pilotées par les dispositifs de la ville axent leurs interventions dans une approche globale de l'enfant et donc de complémentarité éducative. En plus des actions précédemment citées, quelques actions clés prévues en 2018/2019 développent cette dynamique :

- ✓ **Résidence Triennale territoriale** dont le comité de pilotage se compose de la directrice du Théâtre Charles Dullin, de la conseillère pédagogique artistique de la circonscription, de la DRAC et des élus et services de la Ville afin de définir ensemble des thématiques et les classes qui participeront.
- ✓ **Les Projets culturels de l'Espace Jeunesse** en sont également un exemple. Les concerts des studios à destination ont pour objectif de valoriser la pratique amateur et artistique des jeunes des studios en leur permettant de faire la première partie de groupes locaux (amateur ou professionnel). La participation au groupe « rencontres socioculturelles » avec les CEMEA, avec la constitution d'un jury Jeune ,avec le Centre dramatique National, développe l'esprit critique et participe à l'ouverture culturelle en assistant à 3 pièces de théâtre puis une séance de retour d'expérience avec l'attribution d'un prix par pièce. Le Conseil des Ados, en partenariat et et à l'initiative de la médiathèque, participe à un projet pour connaître les besoins et les attentes du public adolescent pour mieux s'adapter à leurs attentes.
- ✓ **Les Passerelles** : les structures jeunesse et culturelles ont pour projet de redynamiser les passerelles et les échanges afin de permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître et appréhender l'environnement dans lequel ils évoluent dans une logique d'approche globale du parcours éducatif. Mais, l'enjeu est également de mieux préparer les transitions d'une structure à une autre (crèche, Centre de loisirs, Espace Jeunesse) afin de permettre aux enfants et aux jeunes de mieux appréhender les fonctionnements, les personnels encadrants, les animations...

Priorité 2 Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres, facteur de socialisation (Cf. Objectif stratégique 3)

3.3. Promouvoir l'éco-citoyenneté

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose de s'inscrire dans les engagements de labellisation Cit'ergie. Dans une logique de démarche citoyenne et dans la volonté que les jeunes s'inscrivent dans l'avenir en tant qu'éco citoyen de nombreux projets sont déjà mis en place : interventions de CARDERE dans les écoles, jardins durables et potager, défi anti gaspi, compost dans les écoles, plantations au Bois Matisse, chantier jeunes citoyens, chèvres en ville, intégration des filières courtes dans les restaurants scolaires pour certains marchés, la quinzaine des fruits ...

En plus des actions déjà citées on peut ajouter quelques actions clés prévues en 2018/2019 :

- ✓ **Projets jeunes (public 12/17 ans espace Jeunesse)** incluant : les déplacements propres, un séjour spécifique en été 2019 à la ferme du Mathou (randonnée, découverte des plantes sauvages comestibles...), séjour itinérant VTT, Club cuisine autour de la filière courte.
- ✓ **Projet Watty** : Le 1er programme de sensibilisation aux économies d'énergie destiné aux enfants, en collaboration avec la Métropole, afin de sensibiliser les enfants et leur permettre d'apprendre à économiser l'eau et l'énergie et d'être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille. Le programme se déroule sur une année scolaire et est reconductible chaque année, avec des contenus renouvelés, en 2018/2019 ce sont trois écoles avec 17 classes qui s'inscrivent dans cette démarche.

Priorité 3 Favoriser l'échange et la communication dans une logique de continuité éducative (Cf. Objectif stratégique 4)

En plus des envois courriers, des sites spécifiques (médiathèque), des paiements et inscriptions en ligne, des SMS, des guides et flyers existants, quelques actions clés prévues en 2018/2019

- ✓ **Communication Numérique** : La refonte du site de la ville est en cours. Une étude spécifique auprès du public adolescent est menée par l'équipe de l'Espace Jeunesse pour mettre en place l'utilisation des réseaux sociaux pour l'Espace Jeunesse.
- ✓ **Communication et règlements** : certains dispositifs ne bénéficient pas de règlements de fonctionnement et afin de mieux communiquer auprès des familles et des jeunes il apparaît important de mettre à jour nos outils.
- ✓ **Le Référent Périscolaire** : Suite au retour à la semaine de 4 jours et pour continuer l'expérimentation du « référent » sur les TAP, il a été décidé de maintenir un référent périscolaire sur chaque école pour mieux communiquer entre les temps. Une réflexion collective reste à mener pour harmoniser nos fonctionnements et mieux partager avec nos partenaires. Chacun de nos référents travaillant également sur le Centre de loisirs

PARTIE 4 Plan Mercredi

Ambition éducative pour le mercredi

- Cadre général :

Les enfants doivent être **scolarisés** et sont accueillis jusqu'à 11 ans révolus dans les trois centres de loisirs municipaux : Le centre de loisirs Léo Lagrange maternel, le Centre de loisirs Léo Lagrange élémentaire et le Centre des Tout-petits.

- Un accueil de qualité

- ✓ La structure, l'aménagement des locaux et le matériel :

Le centre de loisirs Léo Lagrange : Le site est particulièrement adapté à l'accueil des enfants grâce aux espaces disponibles et à l'environnement extérieur. De plus la proximité avec le gymnase, la forêt, le dojo et la piscine permet la programmation de nombreuses activités. L'aménagement des espaces prend en compte les besoins du public accueilli.

Le centre des tout-petits, qui accueille les enfants à l'école maternelle Jean Moulin depuis juillet 2018, a été entièrement aménagé et pensé pour l'accueil des enfants scolarisés à partir de 2ans : coins jeux, dortoirs...

- ✓ Les équipes :

Nos équipes travaillent pour une grande majorité sur nos lieux périscolaires également et ont donc une bonne connaissance des publics accueillis, près de la moitié des agents sont des permanents de la collectivité.

Des réunions d'équipes sont organisées tous les mois pour partager et échanger sur les fonctionnements, les enjeux et les ajustements à mettre en place.

Depuis le 1/09/2018, suite à des changements organisationnels au sein du service et afin de mieux répondre aux alternances des équipes (entre les vacances, les mercredis...), des réunions de coordination sont mises en place pour travailler sur : le recrutement, la communication, les projets...

- ✓ La place de l'enfant : le respect de son rythme

La sieste est possible pour tous les enfants scolarisés en maternelle qui en éprouvent le besoin.

- **La restauration** : Les enfants déjeunent sur place ou à proximité dans des locaux dédiés avec une restauration municipale de qualité. Le goûter est également fourni par la ville sauf dans le cas de PAI spécifique.

- [Structuration de l'offre d'activités éducatives et les apports de la rentrée 2018](#)

Les **règlements intérieurs** ont été actualisés lors du Conseil Municipal de Juin 2018

Les nouveautés dans les modalités d'accueil pour s'adapter au rythme des enfants, mais aussi à la complémentarité éducative avec les familles et les associations, **dès septembre 2018:**

- les inscriptions sont possibles à la journée de 8 h à 17h45 ou à la demi-journée
 - Pour les accueils à la demi-journée la restauration n'est pas possible.
- A la demi-journée : Au Centre de loisirs Léo Lagrange maternel ou élémentaire le matin ou l'après-midi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h45. L'accueil est échelonné de 8h à 9h15 et de 13h15 à 13h45.
 - A la demi-journée : Au Centre de loisirs Léo Lagrange les tout-petits le matin uniquement de 8h à 12h avec accueil échelonné de 8h à 9h15

Les Nouveautés dans les tarifs et les modalités de facturation pour favoriser l'accès à tous en fonction des besoins :

- Tarification à la journée et à la demi-journée
- Facturation non plus forfaitaire mais en fonction des réservations

Depuis l'été 2018 : Les enfants scolarisés en toute petite section et petite section sont **accueillis à l'école maternelle Jean-Moulin.**

Ils pourront ainsi bénéficier de toute l'attention et d'une organisation spécifique qui convient parfaitement aux enfants.

- Un accueil et un départ échelonnés **directement sur le site entre 8h et 9h15 le matin, de 11h30 à 12h (pour l'accueil à la demi-journée) et entre 16h30 et 17h45**
- Un lieu adapté et une équipe dédiée

Les ambitions éducatives, redéploiement des moyens (humains, financiers...) sur le Centre des loisirs des mercredis pour la mise en place de projets et d'ateliers avec les associations locales, les différents professionnels de la ville (médiathèque, animateur musique...).

Les taux d'encadrement appliqués pour l'accueil n'incluent pas les intervenants ponctuels pour une meilleure prise en charge de l'enfant sur tous les temps (car, repas...)

Accueil des enfants de moins de 6 ans :

Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis au centre maternel pour les moyennes et grandes sections ou au Centre des Tout-petits pour les toutes petites ou petites sections pour une prise en compte de la spécificité de leurs besoins.

Des espaces de coins permanents et des espaces de siestes sont mis en place. Les temps d'activité sont gérés en fonction des capacités des enfants.

Au Centre des Tout-petits le profil des animateurs varie entre BAFA et diplômés du CAP Petite Enfance. Le taux d'encadrement est respecté à 1 pour 8 comme pour les taux extrascolaires, tout comme au Centre maternel et la directrice du centre des tout-petits est détachée du taux d'encadrement pour mieux prendre en compte le fonctionnement (accueil famille, partenariat...)

Inclusion de tous les publics :

- La structure, par son fonctionnement (tarification, accueil modulé ...), favorise la mixité sociale
- Accessibilité : Un ramassage en car est proposé sur la ville sur 7 lieux pour permettre à tous quelles que soient les difficultés de mobilité d'accéder à la structure. Le choix s'est opéré différemment pour le Centre des Tout-petits pour maintenir le lien avec les familles et sécuriser les conditions d'accueil de l'enfant. Un accueil échelonné est également proposé jusqu'à 9h15.
- Accueil des enfants porteurs de handicap :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté affirme « l'accès de l'enfant, de l'adolescent (...) aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans son cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. ».

Ces principes n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires mais la ville a toujours pris en compte les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et d'accessibilité des lieux recevant du public. De plus, la prise en compte de cet enjeu est assurée sur tous les aspects citoyens par le Conseiller municipal délégué au handicap.

En terme d'accessibilité des locaux, L'AD'AP³ de Patrimoine de la commune de Grand Quevilly a été réalisé sur 2 périodes de 3 ans chacune avec une fin prévue pour 2021.

C'est en jouant et en pratiquant ensemble que les enfants apprennent l'acceptation de la différence. Il convient donc de respecter cette différence, de la prendre en compte sans stigmatiser.

Néanmoins, accueillir un enfant en situation de handicap nécessite de prendre en compte les contraintes et les enjeux pour accompagner au mieux l'enfant dans le respect de ses besoins (aménagements possibles). Pour cela, il convient de mettre en place des formations spécifiques pour les animateurs, développer la communication entre les équipes éducatives et les familles...

Participation et Implication des familles :

Dans le cadre de l'enquête menée sur le retour de la semaine de 4 jours, les familles exprimaient le souhait de pouvoir inscrire leur enfant à la demi-journée ce qui a été mis en place.

L'accueil au Centre des tout-petits permet un échange direct avec les familles

Suite au travail entamé, au diagnostic posé dans le cadre de la formation BPJEPS de la nouvelle coordinatrice en charge des Centre de loisirs et des constats des différents acteurs, la communication envers les familles apparaît comme un enjeu important. En effet, l'inscription en ligne et le ramassage en car, bien que facilitant l'accessibilité et l'organisation familiale, complexifie les relations entre les acteurs.

Il conviendra de travailler tant sur les informations que nous souhaitons transmettre (fonctionnement du centre au quotidien, valorisation des actions...) que sur celles attendues par les familles (activité pratiquée par mon enfant, animateur en charge de mon enfant...).

Des projets se dessinent tels que la visite de structure pour les parents dont les enfants sont au centre des tout-petits au Centre maternelle, passerelle avec la crèche, développer un outil de communication...

Partenariats avec des structures : Dans le cadre de nombreux projets la ville développe le partenariat avec des associations locales mais aussi des structures spécialisées.

Type d'activités proposées aux enfants le mercredi :

La place de l'enfant : Dans le respect du choix de l'enfant et de rendre celui-ci acteur de son activité et parcours (besoin, envie), les activités proposées ont été présentées aux enfants qui restent libres de s'y inscrire ou pas.

Dans le contexte de réorganisation des mercredis et afin de laisser aux enfants le temps de débiter leurs activités extra scolaires, **les ateliers « spécifiques »** sur le Centre de loisirs ont débuté **sur des cycles** de 4 à 6

³ L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire

séances dès le mercredi 26 septembre, en plus des animations plus classiques (manuelles, ludique, sportifs...). Les prestataires sont accompagnés d'un animateur pour le suivi des activités, la transmission des informations, faire le lien avec l'ensemble des équipes mais aussi pour participer à l'éveil et la formation des animateurs sur les différentes pratiques.

Pour cette année, nous proposons en partenariat avec les associations de la ville des ateliers musiques avec l'EmAG (2h le mercredi matin) et la mise en place d'initiation aux échecs 1h par un intervenant de la section échecs de l'ALBCS, avec l'association Pirates des songes la mise en place d'ateliers théâtre 2h par semaine, des séances de roller avec Roller skating Club. D'autres ateliers pourraient être développés en fonction des évaluations et du suivi mis en place.

Un spectacle sera présenté en fin d'année civile aux enfants par différents intervenants pour parfaire leurs connaissances des thématiques proposées dans le cadre des ateliers (théâtre...)

Dans une logique de formation (réunions sur méthodologie de projet notion d'activité, des temps de partage) et de collaboration avec les animateurs de l'Espace Jeunesse des ateliers sportifs, ludiques et numériques, culturelles (vidéo, sports, danse, cuisine, jeux de société...) ont été mis en place. Ces actions ont également pour objectif de développer les passerelles entre les structures et le partage de savoirs.

En partenariat avec La Police Municipale, un projet autour de la pratique du vélo (parcours et sortie), la mécanique et de la prévention au déplacement urbain se déroule 1 mercredi par mois. Ce projet vient en complémentarité des actions menées sur le temps scolaire et participe aux actions de prévention des déplacements des jeunes.

Exemples de projets thématiques:

- [la Résidence Triennale Territoriale](#)

En plus des échanges avec la médiathèque (lecture, partage autour du livre pour le réaménagement des espaces lectures, accompagnement dans le choix des livres...), le Centre de loisirs a été intégré dans le cadre de **la Résidence Triennale**, à l'action Pop-up avec Philippe Ug

Objectifs généraux :

- Développer la créativité des enfants et leur maîtrise de techniques artistiques
- Promouvoir le livre, ici sous la forme particulière du livre pop-up
- Favoriser la découverte des œuvres de Philippe Ug

Descriptif du projet :

- Réalisation de cartes pop-up individuelles et collectives, à partir des techniques apportées par Philippe Ug.
- La thématique de l'étrange sera abordée sous l'angle de l'étrangeté de la lointaine galaxie, présente dans certains livres et pliages de Philippe Ug.
- En amont des séances proposées aux enfants, une exposition d'œuvres de Philippe Ug sera programmée à la médiathèque.
- Les groupes participants aux ateliers seront invités à venir voir l'exposition, pour susciter la curiosité des enfants.

Répartition sur l'année scolaire 2018-2019			
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Principales étapes du projet	Exposition des œuvres à la médiathèque (décembre 2018 ou janvier 2019)	2 journées d'interventions auprès de la classe 2 journées d'intervention au centre de loisirs 1 journée d'intervention à la médiathèque	+ ½ journée pour la restitution

- [Projet intergénérationnel avec l'Espace senior Eugène Delacroix :](#)

L'Espace senior accueille les personnes de plus de 65 ans pour un service de restauration le midi et des animations chaque jour de semaine. Elles sont proposées du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 et jusqu'à 17h le vendredi.

- Objectifs généraux

- Favoriser le lien social entre les générations
 - Partager un moment de détente et de convivialité avec les personnes âgées
 - Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux,
 - Contribuer à la valorisation du savoir-faire, savoir-être des acteurs (personnes âgées et enfants)
- Des rencontres seront organisées tout au long de l'année, les enfants se rendront sur place pour partager des temps d'activités.
Des cycles de plusieurs séances seront mis en place autour du partage des connaissances et des pratiques. Durant le premier cycle les seniors initieront les enfants à la couture, au deuxième les enfants ramèneront leurs jeux de société préférés.

- [Le projet « ville propre »](#)

Une ville propre est une ville plus belle. Un point sur lequel tout le monde s'accorde. Pourtant les incivilités perdurent. La ville a déjà mis en place de nombreuses actions de sensibilisation et de communication comme la campagne de lutte contre les déjections canines sur l'initiative du conseil des jeunes.

Dans cette continuité un nouveau projet est né à l'initiative du Conseil des Jeunes pour sensibiliser les citoyens, les impliquer dans des actions de nettoyage sur un ou plusieurs quartiers.

Le service Jeunesse souhaite participer activement à cette action en se fédérant autour d'une journée ou d'une semaine ville propre. Le projet en cours d'élaboration se déroulera au printemps 2019

Modalités d'évaluations

Modalités d'évaluation envisagées par le Comité de Pilotage Local

Les Objectifs et les indicateurs sont déclinés dans la partie 3 de ce dossier et seront évalués à travers différentes modalités :

- Réunions de réflexion avec les équipes
- Réunions avec l'Education Nationale
- Concertation avec les associations
- Comité de pilotage PEDT- Label Mercredi : il est envisagé de décliner des groupes de travail afin d'améliorer et d'interroger nos actions et nos fonctionnements

ANNEXE 1 LA POLITIQUE TARIFAIRE

Les Tarifs sont ceux au 01/01/2018 revu pour les mercredis au 01/09/18)

Centre de loisirs- Mercredi		
Mercredi (tarif journée, repas inclus - facturation trimestrielle, en fonction des prévisions)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,90
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	5,10
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,95
	Hors commune	29,30
Mercredi (tarif demi-journée, facturation trimestrielle, en fonction des prévisions)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	1,95
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	2,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	3,48
	Hors commune	14,65
Mercredi (tarif demi-journée « supplémentaire » - tarif en complément du tarif demi-journée)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,90
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	5,10
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,95
	Hors commune	29,30

Centre de loisirs- Vacances scolaires		
Vacances scolaires (tarif par jour - facturation hebdomadaire)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,90
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	5,10
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,95
	Hors commune	29,30
	Veillées	6,90
Centre de loisirs- Séjours < 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)*		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	8,50
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	10,90
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	14,60
	Hors commune	32,60

Espace Jeunesse		01/01/2018
Carte Jeunes		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	6,50
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	6,65
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,80
	Hors commune	13,10
Studios Espace Jeunesse		
Studios :		
	L'unité – Tarif réduit	3,10
	Forfait 20 unités – Tarif réduit	37,80
	Forfait 60 unités – Tarif réduit	112,20
	Forfait 100 unités – Tarif réduit	173,50
	L'unité	5,10
	Forfait 20 unités	92,00
	Forfait 60 unités	245,00
	Forfait 100 unités	357,00
<p><i>Le tarif réduit comprend les grands quevillais, les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les titulaires de la carte invalidité à 80% et les intermittents du spectacle. Accès aux studios gratuit pour les associations et établissements scolaires quevillais sur les périodes creuses. Pour les répétitions, en période creuse, l'heure vaut 1 unité et 2 unités en période pleine. Pour les enregistrements, en période creuse, l'heure vaut 2 unités et 4 unités en période pleine. La période creuse s'étend du mardi au vendredi avant 18h (selon les horaires d'ouverture des studios). La période pleine débute après 18h, et le samedi de 14h à 19h.</i></p>		

Espac'Ados - Espace Jeunesse		
Participation activités extérieures - Journée		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	6,40
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	6,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,70
Participation activités extérieures - Demi-Journée		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,85
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	4,00
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	4,15
Sortie exceptionnelle		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	19,40
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	19,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	19,70
Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)*		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	19,40
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	19,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	19,70
Séjours < 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)*		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	8,50
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	10,90
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	14,60
*Pour les séjours, les bénéficiaires de la carte jeune « hors commune » se verront appliquer le tarif le plus élevé.		
Restauration Espac'Ados (tarif par jour / facturation par vacances)		3,65

Accueil ludo éducatif	
Accueil Ludo Educatif du soir*	
Impôt sur le revenu avant correction =0	1,65
Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	1,80
Impôt sur le revenu avant correction > 550€	2,15
Hors commune	3,20
Accueil Ludo Educatif du matin**	
Impôt sur le revenu avant correction =0	0,80
Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	0,90
Impôt sur le revenu avant correction > 550€	1,15
Hors commune	1,80
<p>*Tarif journalier : la facturation est forfaitaire et hebdomadaire. Les absences injustifiées seront facturées sauf si elles sont indépendantes de la volonté des familles (grèves, interruption de service). Les factures comporteront ainsi « réalisation 17h30 », « réalisation 18h00 », « réalisation 18h30 » et « ajustement forfait semaine » - correspondant aux réservations non réalisées. L'ensemble déterminera le prix facturé aux familles.</p> <p>** Tarif journalier : la facturation est forfaitaire et hebdomadaire. Les absences injustifiées seront facturées sauf si elles sont indépendantes de la volonté des familles (grèves, interruption de service). Les factures comporteront ainsi « réalisation 7h30 », « réalisation 8h00 », « réalisation 8h15 » et « ajustement forfait semaine » - correspondant aux réservations non réalisées. L'ensemble déterminera le prix facturé aux familles.</p>	

Restauration scolaire (tarif par repas)	
Impôt sur le revenu avant correction =0	2,35
Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	3,05
Impôt sur le revenu avant correction > 550€	3,40
Hors commune	5,50
Assistants d'éducation et stagiaires	3,15
Personnel enseignant et autres	6,05
Personnel enseignant IM ≤ 466	4,80
Repas stages associatifs	4,15

Petite Enfance	
Participation "places sociales" - journée	1,50
Participation "places sociales" - demi-journée	0,50
Accueil d'urgence – tarif horaire	1,30

Médiathèque		
Médiathèque (forfait prêt Livres/CD-ROM/Internet/Discothèque/Jeux)		
	Grand Quevillais	Gratuit
	Hors commune	21,00
Photocopies et tirages (l'unité)		
	N&B	0,20
	Couleur	0,60
Espace Public Numérique (tarif au trimestre)		
Commune		
	5 séances	7,50
	10 séances	15,00
Hors commune		
	5 séances	31,00
	10 séances	62,00
Reprographie		
	Impression noir et blanc (par page)	0,20
	Impression couleur (par page)	0,60
	Support CD	5,00
	Clé USB	12,00
Artothèque		
	Emprunt tableau occasionnel – Particuliers et associations grands quevillais	5,10
	Emprunt tableau occasionnel – Particuliers, associations et collectivités extérieures	8,20
	Emprunt tableau occasionnel – Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
	Abonnement annuel – Etudiants et demandeurs d'emploi grands quevillais	20,40
	Abonnement annuel – Particuliers et associations grands quevillais	30,60
	Abonnement annuel – Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
	Abonnement annuel – Particuliers, associations et collectivités extérieures	51,00
Pénalités de retard		
	Par semaine et par œuvre	2,55
<i>Le prêt d'une œuvre se fait sur une durée maximum de 2 mois. L'abonnement annuel prévoit une limite de 8 œuvres par an.</i>		

ANNEXE 2 ARBRE DE PROJET

PEDT 2018 2021


